

N°31 /2024

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Participation financière étude
mutualisation des Offices de
tourisme exercice 2023 – Pôle
métropolitain du Grand
Amiénois

Date de convocation :
5 mars 2024

Date de séance :
14 mars 2024

Date d'affichage :
22 mars 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 41

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le
chiffon rouge - RUE P. ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la
présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN,
DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY,
ALEXANDRE,
Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS,
ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD,
DELAFOSSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS,
WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY,
PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, LICOUR, LEMAIRE,
Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, POISSON, LEULIER, LOGNON,
GUILLOT, MAUGER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, CARLE, BOULLET,
DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M POISSON donne pouvoir à M FRANCOIS
M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER
Mme LEMAIRE donne pouvoir à M WALIGORA
M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY
M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

Secrétaire de séance : M MOREL

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle
organisation territoriale de la République (NOTRe),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,
Vu la compétence Mobilité exercée par la Communauté de
Communes,
Vu la délibération n°17/2018 en date du 14 mars 2018 adoptant
les statuts du Pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Le Président informe le Conseil communautaire que le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a mis en œuvre une étude relative à la mutualisation des Offices de tourisme à destination des huit EPCI du PMGA:

- Avre Luce Noye
- Nièvre et Somme
- Pays du Coquelicot
- Territoire Nord Picardie
- Val de Somme
- Amiens Métropole
- Grand Roye
- Somme Sud Ouest

Dans ce cadre, le Pôle Métropolitain a mis en œuvre un marché public pour un montant de 71.310 TTC (pour 2023), afin de désigner un prestataire pour la réalisation de cette étude, sachant que le PMGA a sollicité une subvention auprès de la Région Hauts-de-France, ce qui nécessitera une réactualisation des participations.

Aussi, le Président propose de délibérer sur la participation financière due au titre de cette enquête sur la mutualisation des Offices de tourisme, au profit du Pôle Métropolitain, pour l'exercice 2023 et selon la répartition suivante :

EPCI	Contribution 2023 « Mutualisation des OT »
CA Amiens Métropole	8 704 €
CC Avre Luce Noye	573 €
CC Grand Roye	978 €
CC Nièvre et Somme	756 €
CC Pays du Coquelicot	939 €
CC2SO	1 093 €
CC Territoire Nord Picardie	809 €
CC Val de Somme	732 €
Total	14 584 €


Cette participation financière des huit EPCI a été adoptée à l'unanimité en Comité syndical du PMGA le 05 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Acte la participation de la Communauté de Communes Nièvre Somme en faveur du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois au titre du projet Enquête mutualisation des Offices de tourisme, pour un montant de 756 euros au titre de l'exercice 2023,
- Dit que cette participation sera inscrite au budget principal, au compte 657 358 « subventions de fonctionnement aux autres groupements »
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président,
Philippe FRANCOIS



Le Vice-Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 mars 2024 et de sa publication le 22 mars 2024.

